



La police lyonnaise dans la Commune de Lyon (1870-1871)

La police d'État en parenthèse

remplacée par une police municipale judiciaire

La Commune insurrectionnelle de Lyon

À Lyon, avec la proclamation de la République, le 4 septembre 1870, de nouveaux pouvoirs se mettaient en place. La « Commune de Lyon » fut la première des communes insurrectionnelles de France formée sous l'impulsion de républicains modérés, d'anarchistes, de radicaux et de socialistes. Une normalité républicaine s'était fait jour à la plus grande frustration des éléments les plus radicaux qui voulaient une révolution différente. Leurs tentatives pour reprendre le pouvoir se soldèrent par des échecs.

Dès les premiers mois de 1870, les membres lyonnais de l'Association internationale des travailleurs¹ (AIT) avaient travaillé, en liaison avec Bakounine, à préparer les ouvriers lyonnais à une éventuelle révolution. À partir du 23 janvier, une commission d'initiative s'installa aux Brotteaux, chez le cafetier Guillerme, « dans une grande salle obscure très cachée, ressemblant à un débarras »².

¹ Extrait du rapport du commissaire Faure de février 1870 : « La création de l'association internationale remonte en 1862, époque de l'exposition universelle de Londres, le projet en a été conçu par les délégations ouvrières des diverses nations et plus particulièrement par la délégation française. Ce fut une grande réunion où les délégués des divers pays convoqués par la délégation anglaise convinrent qu'il fallait à l'avenir établir entre eux des rapports de bonne confraternité et organiser un lien de solidarité et de résistance contre les capitalistes qui reléguaient les travailleurs dans une situation fatalement secondaire et de laquelle ils ne pourraient sortir qu'en groupant leurs forces jusqu'à ce jour isolées, pour constituer la puissance collective non seulement d'une corporation, d'une ville, d'une puissance, mais d'une vaste fédération de tous les travailleurs du globe, au moyen de laquelle la lutte contre l'ennemi commun, le monopole, pourrait devenir réellement effective.

Cette fédération de travailleurs n'a commencé à prendre réellement corps qu'en 1864, où fut définitivement fondée à Londres le conseil général de l'association internationale des travailleurs composée de Odget, président, Cremet, secrétaire général et Wheeler trésorier qui publia son programme socialiste.

Les anciens délégués à l'exposition de cette ville, Monet, Bergeron, Chupin et leurs amis qui avaient conservé les relations avec les membres des diverses délégations étrangères convoquent les coopérateurs influents pour constituer un comité de correspondants ».

² Événements/Lyon, capitale de l'anarchisme – 1860/1890 par Vincent Bansillon 17/03/2018

On peut considérer, « l'affaire Lentillon » et le meurtre de l'agent Carican³, comme l'épisode le plus emblématique de l'agitation lyonnaise⁴.

Le 13 août 1870, à l'occasion d'une manifestation violente, Joseph Lentillon, notaire à Thurins⁵, radical, monté sur le socle de la croix, place de la Croix-Rousse, haranguait une foule estimée à 3000 personnes et exhortait les jeunes gardes mobiles à ne pas partir au front, disant qu'il fallait proclamer la République. *« Mr le Commissaire de police essaya vainement d'interrompre ces discours séditeux et de faire disperser le rassemblement. Il fut menacé, injurié et bousculé. Forcé fut donc de faire intervenir le sergent de ville, appuyés par un bataillon militaire. Mr le commissaire de police procéda à l'arrestation de l'orateur qui continuait les exhortations. Mais la foule ayant pris parti pour Lentillon, il s'en suivit une scène tumultueuse dans laquelle un sergent de ville fut percé de sa propre épée... »*. Et selon le rapport de police : *« À notre approche, la plupart des personnes qui étaient rassemblées autour de la place se sont dispersées mais un noyau qu'on peut porter à trois centaines nous a accueillis en criant vive la république (agitant leurs chapeaux ou leurs casquettes), on ne l'arrêtera pas au Rhône, la police à la potence etc., etc... Ces individus se sont rués sur nous en nous frappant à coups de poings et pierres. Des femmes nous jetaient du sable et de la poussière dans les yeux. Dans la mêlée on a désarmé un sergent de ville et on s'en est servi pour en frapper les agents. Le sergent de ville Caréran [Pierre Carican] de la deuxième compagnie a été frappé d'un coup de poignard à l'épaule gauche et au même côté ; la blessure de l'épaule est de forme triangulaire et d'après les constatations de Mr Durand, docteur en médecine qui lui a donné quelques soins dans la pharmacie Seyvet, elles sont mortelles ; le brigadier Boisseaux de la 3^o compagnie a été aussi grièvement blessé entre les deux épaules, la blessure est également triangulaire. Les individus soussignés ci-dessous ont été arrêtés au moment même où ils nous frappaient nous et les agents de la force publique »*. Outre Lentillon, 10 personnes furent appréhendées dont Alexis Deloche⁶, âgé de 15 ans. Tous les individus arrêtés avaient été conduits avec des fiacres montés par la troupe à la prison Saint-Joseph.

Le meurtre du sergent de ville provoqua un grand émoi chez les autorités policières, judiciaires et militaires. Son meurtrier ne fut jamais arrêté. Le témoignage d'un habitant ne permit pas son identification⁷. Les accusés comparurent devant le 1^{er} conseil de guerre de la 8^o division militaire, dans la salle des assises du département du Rhône du palais de justice. Lentillon fut condamné, le 15 août, à un an d'emprisonnement. Une condamnation qui ne satisfait ni partisans ni opposants.

³ 28 ans, natif de Saligney (Jura), sergent de ville à la 2^{ème} compagnie, caserne Serin. http://www.slhp-raa.fr/progs/UploadPci/Carican_meurtre_anarchisme.pdf

⁴ *Ibid*

⁵ Lentillon Joseph, né à Condrieux (Rhône), le 21 mars 1823 de Pierre et de Françoise Boudran, notaire, demeurant à Thurins.

⁶ Impliqué dans l'assassinat du commandant Arnaud

⁷ « Monsieur le secrétaire général, J'ai l'honneur de vous informer que le propriétaire de la maison rue de la reine N°6 a déclaré qu'il avait assisté hier aux troubles de la Croix Rousse, qu'il avait admiré le sang-froid des sergents de ville qui ont conservé leur épée dans le fourreau. Il déclare avoir vu un individu s'emparant d'une de ces armes avec laquelle il a traversé le sergent de ville qui est mort... ».

Ce tragique événement donna lieu à la gravure d'une médaille conservée dans les collections du musée Carnavalet à Paris⁸.



Les archives municipales de Lyon détiennent des documents originaux sur ce qui est appelé « l'affaire de la Croix-Rousse »⁹

32

Sergents de Ville.

Rapport sur l'Affaire de la Croix-Rousse, le 21 Mai 1848.

Compagnie

Crimes, délits, événements et faits divers

BIBLIOTHEQUE
MAY 1848
PROPRIETE PUBLIQUE

Un sous-brigadier, avec cinq ou six hommes, se trouva devant la Croix-Rousse, sous les ordres de la Chevalier, Commissaire de police, ils se sont rendus sur le plan dans lequel se trouvait un nommé Carrière, ancien notaire, lequel déclama au milieu d'une foule de personnes qui venant d'arriver les sergents de ville, leur firent descendre et du sable à la figure dans le but de nuire à leurs opérations, ce qui n'a pas empêché ces sergents de ville de poursuivre résolument au près du nommé Carrière, devant lequel un simple complice forma un rempart, qui devait paralyser l'action des sergents de ville, mais au moment où ces derniers s'apprêtaient à saisir le nommé Carrière, plusieurs individus se précipitèrent sur eux et les frappant à coups de cailloux et à coups de châtiment, ce qui fit empêcher par l'insurrection du nommé Carrière, d'un plus grand nombre, arrivèrent qui sont nombrés dans ce rapport, qui ont été mis à la disposition de la justice.

Les sergents de ville de la 3^e compagnie qui ont été honorés dans cette affaire sont ceux dont les noms suivent. (Liste) arrivés d'un coup de cailloux dans un oeil, le sang et dans son oeil, Carrière, un coup de poing au bras gauche.

a un ton qui eût été au moment où il saisissait le premier le nommé Carrière. Vignard n'a reçu que des coups de poing, mais on lui a enlevé la médaille commémorative de la Campagne du Mexique. Tournad a reçu plusieurs coups de poing et plusieurs coups de pied et un coup de poing au côté droit de la poitrine. Tournad a reçu un coup de poing à la poitrine et un coup de pied dans le pied de son leguleux, mais on s'efforçait cependant d'arrêter Vignard, et après la déclaration de l'insurrection de Carrière qui lui a prodigué des coups. Dans cette circonstance, après les sergents de ville, un fait remarquable en faisant l'œuvre de courage.

Un sous-brigadier, avec cinq ou six hommes, se trouva devant la Croix-Rousse, sous les ordres de la Chevalier, Commissaire de police, ils se sont rendus sur le plan dans lequel se trouvait un nommé Carrière, ancien notaire, lequel déclama au milieu d'une foule de personnes qui venant d'arriver les sergents de ville, leur firent descendre et du sable à la figure dans le but de nuire à leurs opérations, ce qui n'a pas empêché ces sergents de ville de poursuivre résolument au près du nommé Carrière, devant lequel un simple complice forma un rempart, qui devait paralyser l'action des sergents de ville, mais au moment où ces derniers s'apprêtaient à saisir le nommé Carrière, plusieurs individus se précipitèrent sur eux et les frappant à coups de cailloux et à coups de châtiment, ce qui fit empêcher par l'insurrection du nommé Carrière, d'un plus grand nombre, arrivèrent qui sont nombrés dans ce rapport, qui ont été mis à la disposition de la justice.

Les sergents de ville de la 3^e compagnie qui ont été honorés dans cette affaire sont ceux dont les noms suivent. (Liste) arrivés d'un coup de cailloux dans un oeil, le sang et dans son oeil, Carrière, un coup de poing au bras gauche.

⁸ Année de gravure estimée : 1870

⁹ <https://recherches.archives-lyon.fr/ark:/18811/4js8273pgcwk/8a1956e2-0478-4702-ae2-5021605a2c48>

Avec la chute de l'Empire, les différentes sensibilités tentèrent de se réunir pour organiser un « après Napoléon III », sans pour autant parvenir à s'entendre. Néanmoins, ils se retrouvaient tous sur un projet d'autonomie municipale.

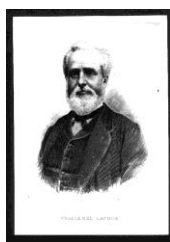
Le 4 septembre, la foule emmenée, notamment, par Jacques-Louis Hénon¹⁰, Désiré Barodet¹¹ et le docteur Durand, se rendait à l'Hôtel de Ville. La République était proclamée. Une affiche décrétant la déchéance de l'Empire était placardée dans la Ville et le drapeau rouge remplaçait le drapeau tricolore. Le « Comité de Salut public » composé de républicains et de quelques militants de l'Internationale était organisé. Parmi ses soixante-sept membres, Louis Andrieux¹², proche de Gambetta, libéré par les émeutiers de la prison Saint-Joseph où il avait été incarcéré après sa campagne de dénigrement du plébiscite.

« Menée par l'officier de santé Durand, la foule se portait à la prison où elle se heurtait au commissaire de police qui voulu résister et faire sortir le poste. Les soldats mirent la crosse en l'air et le commissaire maltraité ne dut sa survie qu'à l'intervention d'un boulanger qui lui donna asile. La porte fut forcée et les prisonniers délivrés furent menés à travers toute la ville dans un fiacre au-dessus duquel deux manifestants en manches de chemise se tenaient debout en élevant un drapeau rouge au bout d'une perche, tambours et clairons en tête, aux acclamations de la foule qui se pressait dans les rues de la presqu'île avant d'entrer à l'Hôtel de ville. » Joseph Lentillon faisait partie des libérés.

Le même jour, la Guillotière était secouée par un soulèvement et formée une « Commune » arborant le drapeau rouge.



Hénon



Challemeil-Lacour



Bakounine

La tentative de rétablissement de l'ordre par le gouverneur militaire, le général Espivent, avortait. Les militaires refusaient et le général les faisait regagner leurs casernes. Les gardes nationaux des quartiers populaires prenaient d'assaut les forts Lamothe et de La Vitriolerie et s'emparaient des armes.

¹⁰ Médecin, ancien député

¹¹ Homme politique qui deviendra maire de Lyon, en 1872, succédant à Hénon, franc-maçon

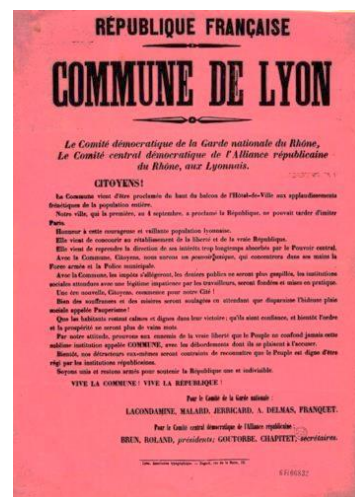
¹² Homme politique, républicain, journaliste, franc-maçon

Le 6 septembre, Paul Challemel-Lacour¹³, nommé préfet du Rhône par le gouvernement de la Défense nationale, prenait son poste à Lyon. Le 8 septembre, dix commissaires étaient délégués comme « intermédiaires du peuple lyonnais auprès du Comité de Salut public ». Louis Andrieux en faisait partie. Ils devaient discuter avec le gouvernement de la levée en masse contre les Prussiens. Andrieux, qui avait pour seul souhait le retour à l'ordre, revenait de Paris avec le titre de procureur de la République à Lyon. Le général Gustave Cluseret, délégué à la Guerre de la « Commune de Paris », était nommé commandant des volontaires du Rhône et des corps de francs-tireurs venus du Midi.

Michaïl Bakounine¹⁴ arrivait à Lyon le 14 ou le 15 septembre. Il s'alarmait de voir la section lyonnaise de l'Association internationale des travailleurs (AIT) collaborer avec les républicains. Il la poussait à fomenter une guerre révolutionnaire, contre les Prussiens, et au prix du renversement du gouvernement provisoire, dénoncé comme défaitiste. Le « Comité de Salut public » était dissous et Hénon, élu premier maire de Lyon.

Le 17 septembre, les militants de l'AIT sous la pression de Bakounine, fondaient le « Comité du Salut de la France », dans l'esprit de 1793. Le 26 septembre, salle de la « Rotonde », aux Brotteaux, lors d'un grand meeting avec les ouvriers en lutte des chantiers nationaux, le « Comité du salut de la France » appelait au remplacement du gouvernement provisoire par une fédération de communes décentralisée et combattante. Leur programme était diffusé sur une affiche rouge¹⁵.

L'impuissance du pouvoir et l'indifférence des classes privilégiées étaient accusées d'avoir précipité la nation française au bord de l'abîme. Le pouvoir revenait au peuple et l'administration d'État était abolie. La justice du peuple remplaçait les tribunaux. L'imposition était suspendue. Les comités de « Salut de la France » remplaçaient toutes les municipalités sous le contrôle du Peuple.



L'appel aux armes était lancé. Le maire et le préfet étaient séquestrés à l'Hôtel de Ville. Le général Cluseret échouait à la Croix-Rousse à mobiliser la population ouvrière et la garde nationale du quartier. Bakounine attribua, plus tard, l'échec du mouvement à cette « trahison » de Cluseret : les ouvriers rassemblés place des Terreaux étaient en effet désarmés face à la troupe et à la garde nationale des quartiers bourgeois. Finalement, les révolutionnaires négociaient l'évacuation de la mairie. Bakounine s'enfuyait à Marseille.

¹³ De 1870 (5 septembre) – 1871 (février) : Paul-Armand Challemel-Lacour (1827-1896)

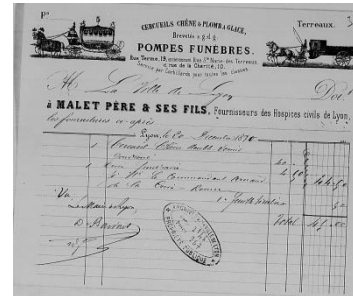
¹⁴ Anarchiste, Socialiste Libertaire, délégué de La 1^{ère} Internationale

¹⁵ AML

En décembre 1870, l'annonce de la défaite des légions du Rhône à la bataille de Nuits (18 décembre) fit craindre aux Lyonnais l'arrivée imminente des Prussiens. Un mouvement insurrectionnel souhaita alors s'emparer du pouvoir pour préparer la défense de la ville. Au cours de cette émeute le commandant Arnaud, pris à partie par des insurgés, jugé sommairement, était fusillé publiquement.



Dans les archives de Lyon, figure la facture du cercueil commandé pour ses obsèques par la Ville.



Lyon allait être l'objet d'un second soulèvement. La seconde « Commune » de Lyon était proclamée le 23 mars 1871. De brèves insurrections se déclenchaient. Dans la nuit du 22 au 23 mars, l'Hôtel de ville était une nouvelle fois envahi avec l'aide d'acteurs du 28 septembre 1870, de membres de l'ex-« Comité de Salut Public », du « Comité révolutionnaire » de la Guillotière, et de 18 bataillons sur 24 de la garde nationale. Une commission était installée. Hénon parvenait à contrer cette nouvelle « Commune. » Par contre, à la Guillotière, le drapeau rouge flottait toujours sur la mairie. Le 30 avril, les gardes nationaux interdisaient l'accès aux urnes avec la complicité de la majorité de la population. Des barricades étaient dressées L'armée, sur ordre du préfet Edmond Valentin¹⁶, dispersait les manifestants en ouvrant le feu. Les insurgés ripostaient. Dans la nuit, l'artillerie était utilisée par l'armée. Bilan sanglant, une trentaine de morts, de très nombreux blessés. À la Croix-Rousse, les affrontements faisaient quelque 13 victimes.



Combats à la Cours de Brosses, dans le quartier de la Guillotière à Lyon

¹⁶ Edmond, Marie Valentin (1823-1879), en fonction du 4 février 1871 à janvier 1872. Lui Succédait du 24 Janvier À août 1872, Jean-Antoine, Hippolyte, Ernest Pascal (1828-1888) Et, à compter du 9 Août, Jean-Joseph Adolphe Cantonnet (1826- 1918), qui démissionnait Le 27 avril 1873. Lui succédait le 28 mai, Joseph Ducros (1811-1892).

Autres préfets de la période : 1875 (15/23 octobre) – 1877 : Charles, Nicolas Welche (1828-1902)

1877 (19 mai – 30 novembre) : Pierre, Louis, Marie, Michel, Achille de Vallavielle (1824-1881) ; 1877 (18 décembre) – 1879 (mars) : Pierre,-François, Abel Berger (1828-1914) ; 1879 (15 mars) : Louis Oustry (1822-1888) ; 1882 (31 octobre) : Justin, Théophile, Athanas Massicault (1838-1892) ; 1887 (18 janvier) – 1891 (18 avril) : Jules, Martin Cambon (1845-1935)

© Société Lyonnaise d'Histoire de la Police, association déclarée 2004 Siret : 524.660.289.00017
shplyon@yahoo.fr

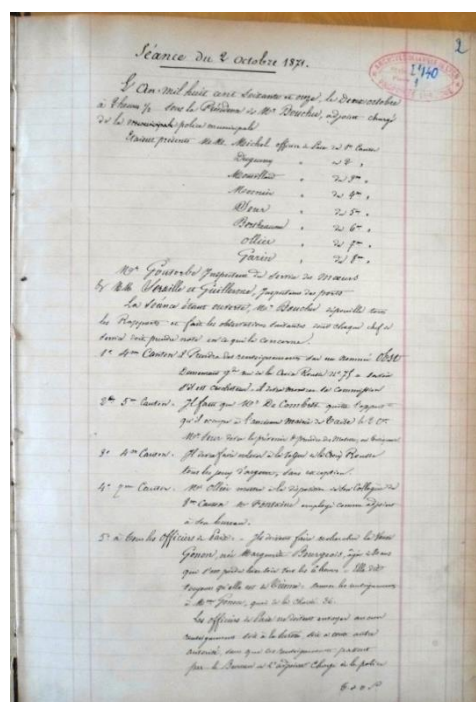
<https://twitter.com/PoliceHistoire> - <https://www.facebook.com/PoliceHistoire> -
<https://www.linkedin.com/company/slhp> - <http://www.slhp-raa.fr>
 Calaméo - Société Lyonnaise d'Histoire de la Police (calameo.com)

Suppression de la police d'État lyonnaise

Abolition de l'Empire, refus de l'autoritarisme et de l'organisation administrative de l'État, retour à l'autonomie communale, concepts idéologiques anarcho-libertaires, souveraineté du Peuple, rappel des principes révolutionnaires de 1793, ont eu pour conséquences directes et symboliques, la suppression de la police d'État de l'agglomération lyonnaise¹⁷, sa dissolution et l'abolition de la loi de 1852¹⁸, en érigeant les quartiers, comme la Guillotière, en communes autonomes. La police lyonnaise était épurée. Une épuration moins violente et sanglante que celle de la « Commune de Paris ». Une partie des policiers lyonnais étaient alors arrêtés et emprisonnés, aux cris « *Au Rhône ! À l'abattoir ! À mort !* ». D'autres étaient révoqués. Il était mis un terme au statut de police d'État. Un « *Comité de Salut public* » remplaçait la commission municipale. Tous les membres de l'administration municipale étaient emprisonnés ou révoqués.

De nouvelles institutions étaient mises en place. Un « *Comité de Sûreté générale* » était en charge de la police. Les commissaires de police étaient remplacés, dans l'esprit de 1793, par des officiers de paix. 10 (ou 20, le nombre est incertain) postes étaient créés en octobre. Une garde urbaine était mise sur pied. Le « *Comité de Sûreté générale* » faisait rapidement long feu.

Les comptes-rendus des audiences de police quotidiennes¹⁹, qui continuaient à se tenir à l'Hôtel de Ville, à 2 h 1/2, ne font apparaître que 8 officiers de paix, un par canton, un inspecteur du service des mœurs, deux inspecteurs des ports et le capitaine de la garde urbaine²⁰. On n'a pas d'éléments sur l'origine des titulaires de ces fonctions de police. Cette audience était présidée par un adjoint du maire.



Instauration d'une police municipale judiciaire

Un projet inédit de réorganisation de la police qui n'a jamais été repris. Inédit à deux titres ; il était présenté par la Justice et il associait police municipale et judiciaire. Il était placé sous le sceau du parquet général de la Cour d'appel de Lyon. Il est daté du 2 novembre 1870 et adressé au préfet. Son porteur était Henry Éloy, avocat général à Besançon et ancien substitut à Lyon. Les officiers de paix devaient être limités à l'exercice de la police municipale.

¹⁷ Loi du 19 juin 1851 - [Calaméo - Histoire - 1851 - L'étatisation de la police lyonnaise \(calameo.com\)](http://calameo.com)

¹⁸ Décret du 24 mars 1852, suppression de la mairie centrale, intégration des communes de la Croix-Rousse, La Guillotière et Vaise. Le préfet du Rhône, préfet de police est aussi maire de Lyon

¹⁹ AML

²⁰ AML 4ii2

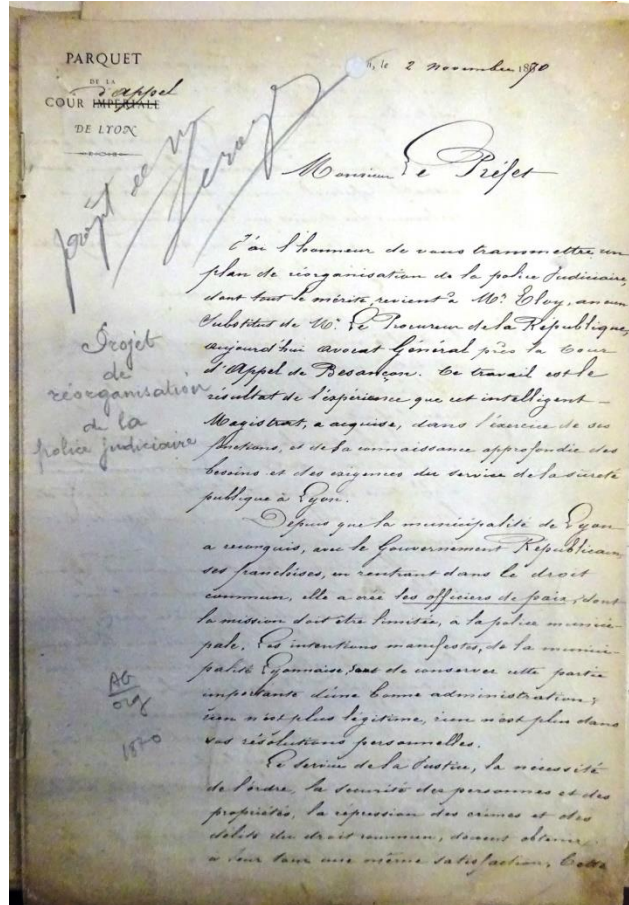
« Le service de la justice, la nécessité de l'ordre, la sécurité des personnes et des propriétés, la répression des crimes et délits de droit commun, doivent obtenir, à leur tour, la même satisfaction...Il devait être placé dans le domaine exclusif de la police de sûreté générale »
 « En résumé, la police municipale agira avec la garde urbaine comme auxiliaire... »
 « La police judiciaire se composera de commissaires et d'agents attachés à chaque commissaire »

Le canton était proposé comme circonscription. Les commissariats prenaient l'appellation de commissariats judiciaires²¹.

Certaines missions seraient attribuées à des commissaires spéciaux.

« En dehors et au-dessus de ces commissaires de quartier, il faut maintenir les commissaires spéciaux, à savoir : le commissaire spécial de la Sûreté, le commissaire spécial attaché aux voies ferrées, le commissaire spécial près le tribunal de simple police, un commissaire spécial aux délégations judiciaires. Et pour couronner cette organisation, un commissaire central [...] Tout ce personnel restant expressément dispensé de toute investigation politique ». « L'autorité préfectorale ne devrait y faire appel sur ce dernier point ».

Les agents, contrairement à leurs « ancêtres », devraient être « costumés ».



Pour la désignation de ces policiers, il ne suffisait pas d'être « des hommes honnêtes et intelligents » pour assurer cette mission qui nécessitait une expérience, une expertise, une pratique et de la mesure. « C'est assez dire que vous serez obligé d'avoir recours à l'ancien personnel en l'écrémant. »

Le commissaire Jacomet²², ancien chef de la Sûreté, était proposé comme commissaire central. De même, la reconduite à la Sûreté, de Démétrius Bach, aux Chemins de fer, de Gourlet, de Pochard, à la simple police et faire appel pour les délégations judiciaires à l'ancien commissaire du quartier des Célestins, Bédouret. Des noms étaient proposés pour les commissariats de cantons avec le retour de quelques-uns des commissaires d'arrondissements, MM Mallet et Bouche. Le projet ne parlait pas des inspecteurs de police. Le préfet procéderait aux nominations sur ces propositions et celles de la municipalité ; tous ces fonctionnaires relèveraient exclusivement de l'autorité municipale. Huit commissaires de police de canton étaient nommés par arrêté préfectoral du 20 novembre. Il était rappelé, en préambule « que par suite de la cessation du régime d'exception, créé par le décret du 24 mars 1852, l'autorité

²¹ ADRML 4M 3

²² [Calaméo - Histoire - 1858 - La Sainte et le Commissaire Dominique Jacomet, de Lourdes à la sûreté lyonnaise \(calameo.com\)](http://calameo.com)

municipale de Lyon ayant repris les attributions qui incombent aux municipalités, il y a lieu de réorganiser les services de la police administrative et judiciaire d'après les attributions qui sont dévolues aux Préfets par les lois générales »²³.

La « Commune » de la Guillotière, du 30 avril 1871, la multiplication des journées insurrectionnelles des Internationalistes, contre l'Hôtel de ville, le 28 septembre, l'assassinat du commandant Arnaud²⁴, le 20 décembre, à la Croix-Rousse, démontraient aux autorités la faiblesse de la police organisée, dirigée et recrutée par la municipalité. Dès lors, les autorités locales reprenaient la situation en main.

Deux polices coexistèrent jusqu'à la fin de l'année 1871. Une police ostensible et à vocation essentiellement administrative municipale et une police « judiciaire » qui, en pratique, ne pouvait pas s'exonérer d'exécuter les missions administratives régaliennes. Après la tentative communaliste de la Guillotière du 30 avril, tous les policiers « *qui avaient eu une conduite suspecte dans cette circonstance furent renvoyés.* »



Jetons de police [fonds du musée Gadagne]

Retour progressif à la situation ante « Commune »

L'arrêté ministériel du 19 décembre 1871²⁵ mettait un terme à cette situation et réorganisait la police d'État, sans pour autant remettre en cause l'existence de la municipalité lyonnaise ni réinvestir le préfet des fonctions et pouvoirs du maire. L'ensemble du personnel était placé sous l'autorité du préfet. Les officiers de paix étaient supprimés. La garde urbaine subsistait. L'arrêté préfectoral qui en découlait, le 30 décembre, stipulait qu'au 1^{er} janvier 1872, « *le Préfet du Rhône reprend toutes les attributions [de police] qui ne sont pas réservées aux Maires des communes composant l'agglomération lyonnaise par le règlement d'administration publique du 4 septembre 1851*²⁶ ».

Le nombre de commissaires était fixé à 17 : le commissaire central, le commissaire aux délégations judiciaires, un commissaire chargé des fonctions d'OMP, officier du ministère public, 12 commissaires de quartiers à Lyon, un commissaire à Villeurbanne (dont Vaux,

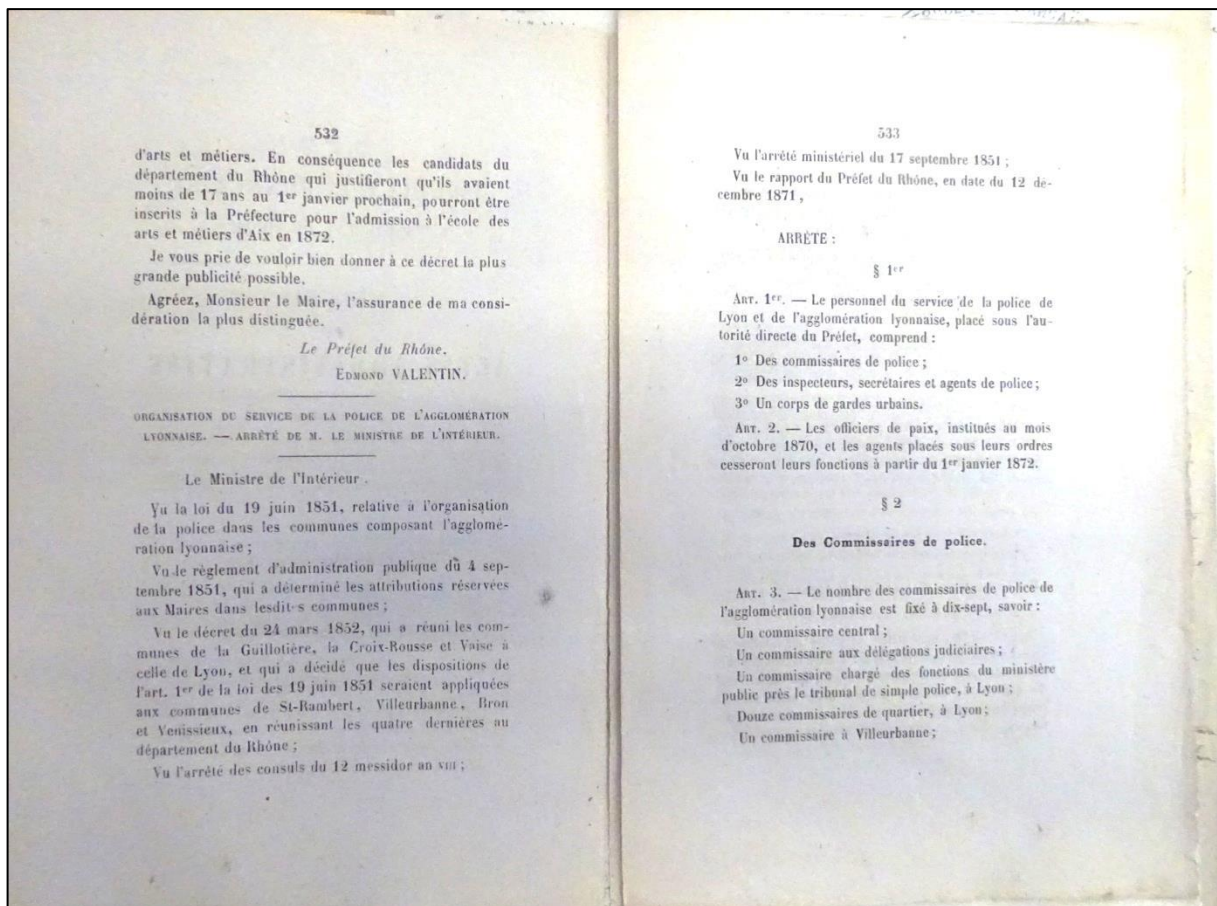
²³ ADRML 4M 5

²⁴ Chef d'atelier de canuts, commandant d'un bataillon de la garde nationale

²⁵ ADRML, 4M 3, Arrêté ministériel et lettre du ministre de l'Intérieur au préfet du Rhône, du 19 décembre 1871. L'article 1^{er} stipule que l'ensemble du personnel de police est dorénavant « *placé sous l'autorité directe* » du préfet et supprime, article second, les officiers de paix et leurs agents.

²⁶ ADRML 4M 3, Arrêté préfectoral, 30 décembre 1871, article 1^{er}.

Bron et Vénissieux) et à Oullins (dont Sainte-Foy). Caluire relevait du commissariat de la Croix-Rousse. Ils étaient assistés d'un secrétaire. 6 inspecteurs de sûreté, 100 agents de police, en civil, porteurs d'une carte indicative et revêtus d'insignes dans certaines circonstances. Le corps des gardes urbains comportait 305 hommes, officiers, adjudants, brigadiers, sous-brigadiers et gardes. Ils étaient armés d'un sabre d'infanterie et éventuellement, d'un fusil ou d'une carabine. Ils pouvaient être mis à disposition des commissaires ou inspecteurs qui assuraient un certain contrôle²⁷. Le texte ne faisait pas état des commissaires spéciaux.



Il est probable que le préfet avait conservé auprès de lui un commissaire ou un inspecteur spécial qui échappait à l'autorité municipale et n'était pas comptabilisé dans les effectifs de police. Qu'était devenue la police des chemins de fer, dirigée à Lyon par de Gourlet ?

La loi du 13 mars 1873, promulguée le 28, ouvrait sur le budget du ministère de l'Intérieur un crédit de 469 000 francs pour la police lyonnaise²⁸. L'organisation municipale de Lyon était traitée par la loi du 4 avril²⁹. La fonction de secrétaire général pour la police, auprès du préfet du Rhône, préfet de police, était restaurée par décret du 14 août. Celle de commissaire

²⁷ ADRML 4M 3

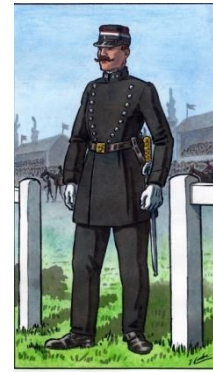
²⁸ *Journal Officiel*, n°86, 28 mars 1873, p. 2154, Promulgation de la loi du 13 mars 1873 ouvrant sur le budget du ministère de l'Intérieur un crédit de 469 000 francs pour la police lyonnaise ; n°100, 11.04.1873, Promulgation de la loi du 4 avril 1873 relative à l'organisation municipale de Lyon.

²⁹ Promulguée au *JO N° 100* du 11 avril.

central de police de Lyon était supprimée un mois plus tard, par décret du 12 septembre³⁰. Gaston, Charles, Marie, Xavier de Gourlet³¹, commissaire spécial de la police des chemins de fer, sous le Second Empire, faisait son retour dans la police lyonnaise comme « *Directeur de la Sécurité publique* ». Il faisait « *rentrer le plus grand nombre d'anciens agents* ». Les états du personnel du commissariat central, notamment ceux du 28 avril 1873, permettent de connaître la structure hiérarchique : secrétaires principaux et secrétaires, inspecteurs et sous-inspecteurs³².

Le remplacement de Thiers par Mac-Mahon eut comme effet direct la restauration complète du dispositif juridique de la police d'État : la municipalité lyonnaise était supprimée et le préfet retrouvait la plénitude de ses pouvoirs et attributions. La police était réorganisée à l'identique ou presque de celle du Second Empire dès 1874. Le corps des gardiens de la paix remplacera la garde urbaine.

L'envoi à la tête du département du Rhône d'un républicain de combat, Louis Oustry³³, allait engager le gouvernement dans la restauration progressive d'une municipalité lyonnaise pleine et entière. La loi municipale de 1884 ramenait Lyon, définitivement, dans le droit commun sur le plan municipal, mais confirmait l'exception et l'existence du régime de la police d'État.



(E. Vial) Musée Gadagne

Lyon, avril 2023
Michel Salager

³⁰ ADRML 4M 3, décret présidentiel, 12 septembre 1873, arrêté préfectoral du 2 novembre,

³¹ ADRML 4M 3 ; « La Police d'État lyonnaise : genèse et diffusion d'un nouveau modèle d'organisation au confluent des polices des grandes capitales européennes » Florent Prieur.

Nommé Sous-Directeur de la Police de la principauté de Monaco, le 17 décembre 1886,

³² ADRML 4M 29

³³ Louis Oustry (1822-1888) ; préfet du Rhône, 1882 (31 octobre) 1887.